

## MAIRIE DE VAUDRINGHEM

# COMPTRENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**du Mardi 09 Mai 2023, à 18 Heures 30.**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

\*\*\*\*\*

*Présidence de Monsieur MERLO Olivier.*

**Présents** : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARPENTIER Lionel, CARTIAUX Roger, WEPIERRE Delphine, Gilles DEBROUCKER, BAROUX Christophe, DEREU Michel.

**Absents excusés** : Madame SPECQUE Céline, Monsieur DUFOUR Freddy et Monsieur EVRARD Christophe.

**Retard excusé pour raisons personnelles** : Monsieur CARPENTIER Lionel est arrivé à 19h00

**Secrétaire** : Monsieur VASSEUR Eric

## 1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 04 Avril 2023

*Adopté à l'unanimité des voix.*

## 2) L'ordre du jour est relu

**1<sup>er</sup> sujet : Approbation de la convention entre le Département et la commune pour la réalisation des travaux d'embranchement du chemin Grande Randonnée (GR) sur la commune de Vaudringhem.**

*Monsieur le Maire présente le projet de la convention transmise par le Département pour la réalisation des travaux d'embranchement sur les itinéraires de Grande Randonnée (GR) 127B et de Grande Randonnée de Pays (GRP) du Haut-Pays sur la commune de Vaudringhem.*

*Le Conseil Municipal s'interroge :*

- sur le modèle des barrières qui seront installées de chaque côté d'accès au chemin, seront-elles amovibles ou non?*
- sur l'égagement des haies des parcelles jouxtant la partie d'embranchement, si les propriétaires seront avertis en amont par les services du Département ?*

*Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il va interroger le Département sur ces deux points. Monsieur le Maire précise toutefois que ces éléments ne remettent pas en cause la nécessité des travaux d'aménagement.*

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département pour la réalisation des travaux d'aménagement afin d'améliorer le passage des promeneurs et des randonneurs non motorisés dans de bonnes conditions de sécurité, sous la maîtrise d'ouvrage départementale et d'assurer l'entretien de l'ouvrage.

**2<sup>nd</sup> sujet : Choix du prestataire pour la fourniture et la pose d'un bloc sanitaires conforme aux normes PMR .**

Monsieur le Maire présente un tableau comparatif des 3 devis reçus les sociétés Viltard de Aire Sur la Lys (62), Portakabin de Templemars (59) et de Sanibio de La Penne (13) pour l'installation d'un préfabriqué pour les sanitaires des écoles aux normes PMR. On constate de gros écarts de tarifs et de garanties.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier l'installation du préfabriqué à la Société Viltard selon les conditions reprises sur le devis.

**3<sup>ème</sup> sujet :Souscription d'emprunt**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune n'a aucun crédit en cours actuellement mais au vu des travaux prévus cette année et suite aux retours négatifs de nos principales demandes de subvention, il sera nécessaire de souscrire un emprunt pour ne pas impacter les finances de la commune.

Il présente une offre du Crédit Agricole pour un emprunt de 80 000 € sur 10 ans au taux de 4,20 % avec un remboursement de 2 454 € par trimestre pour mandater les travaux de mise aux normes d'accès PMR des écoles.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 80 000 € sur 10 ans au taux de 4,20 % selon l'offre du Crédit Agricole et s'engage à rembourser 2 454 € par trimestre.

**Questions et informations diverses :**

1) Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Monsieur le Sous-Préfet a accepté son invitation. Il a été reçu en Mairie le 25 Avril dernier en présence de Madame Anne Lemaire et Monsieur Michel Dereu. Monsieur Dany Vasseur était excusé.

L'ordre du jour de cet entretien était principalement la présentation des projets communaux et la gestion des demandes de subvention. Cette rencontre s'est terminée par une visite des bâtiments communaux et du centre du village.

Monsieur le Sous-Préfet nous a informé que les enveloppes budgétaires des dotations sont de moins en moins élevées. Les demandes relatives aux travaux de voiries ne sont plus prioritaires et les objectifs actuels concernent la transition écologique (économie d'énergie, mode de chauffage,...).

La commune va toutefois déposer des dossiers au titre de la DETR et du DSIL pour les travaux de mise aux normes PMR des écoles (sanitaires et rampe d'accès aux classes).

L'après-midi, Monsieur le Maire, Madame Anne Lemaire et Monsieur Michel Dereu ont également reçu des représentants du Département et de la Région pour les mêmes sujets.

Les réponses ont été du même discours pour les dotations.

2) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les travaux confiés à la société GP Traçage pour la sécurisation du centre bourg et du parking sont programmés pour le 24 Mai prochain.

La clôture du parking sera démontée pour cette date pour la réalisation des travaux.

3) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux conditions climatiques de ces dernières années (sécheresse suivie de pluies abondantes), plusieurs administrés ont fait savoir que des fissures étaient apparues au printemps sur leur habitation ou sur leur dépendance.

Monsieur le Maire a obtenu des services de la Préfecture la procédure à suivre pour la reconnaissance de l'état de « catastrophe naturelle ». Une demande sera déposée pour la commune au titre de 2023 pour une reconnaissance par arrêté ministérielle en 2024.

Monsieur le Maire indique que les administrés sont invités à déclarer ce type de sinistre dès les premières constatations et en parallèle avertir la Mairie (par écrit et si possible avec photos).

Les sinistrés auront un délai de 30 jours à partir de la date de parution du JO pour finaliser leur dossier auprès de leur assurance.

La population sera informée en temps voulu.

4) Monsieur le Maire informe que le tas de branchage entreposé dans le haut de la Rue Loquin sera broyé et enlevé normalement la semaine prochaine par l'entrepreneur Fi-chaux.

5) Monsieur le Maire informe que l'éclairage public ne devrait plus s'allumer, les horloges astronomiques sont réglées selon les horaires du lever et du coucher du soleil.

**À tout moment de l'année, si vous constatez un dysfonctionnement de l'éclairage public, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la Mairie.**

6) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une prochaine réunion de Conseil Municipal est d'ores et déjà prévue le 09 Juin à la demande des services préfectoraux pour désigner 3 élus qui représenteront la commune aux prochaines élections sénatoriales du 24 Septembre 2023. Une convocation sera envoyée avec l'ordre du jour.

7) Monsieur le Maire fait part de l'invitation à la conférence des Maires au cours de laquelle sera présenté la centrale d'achats groupés pour le projet de la mutualisation des services de la vidéosurveillance qui a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire participera à cette présentation pour recueillir davantage de détails sur ce type d'équipements (notamment les conditions tarifaires). Monsieur le Maire présentera ensuite ces éléments au Conseil municipal afin de déterminer si ce système de vidéosurveillance pourrait correspondre aux besoins et aux attentes de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15

Pour Extrait :  
Le Président,

A Vaudringhem, le 11 Mai 2023  
(Cachet)